

La lettre d'information aux professionnels

DU SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES HAUTS-DE-SEINE

Actualité SIAO 92

NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE



Philippe LEMAIRE, Directeur général du SIAO des Hauts-de-Seine, est entré en fonction en juillet 2014. Ancien Directeur départemental (92) de France terre d'asile, diplômé de l'Université Lille 2, Droit et santé, il possède une bonne connaissance du département, une longue expérience dans le secteur social mais aussi dans l'entreprise et la formation. Membre du bureau du comité d'orientation stratégique de l'Anesm, il a contribué à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles et à l'évaluation des établissements sociaux et médico sociaux. La première mission confiée à Philippe LEMAIRE consiste à rassembler sur une plate-forme unique l'ensemble des dispositifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Hauts-de-Seine, conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014.

DÉMÉNAGEMENT DU SIAO D'ASNIÈRES À NANTERRE : VERS UNE PLATE-FORME COMMUNE

Le SIAO 92 (insertion/logement), le service DAHO et AVDL hors DALO (La Canopée) ont emménagé le 5 septembre 2014 dans leurs nouveaux locaux au 4, rue de l'Abbé Hazard à Nanterre. Cette plate-forme accueillera courant octobre le Samu social du 92 géré par la Croix rouge et le SIAO Urgence-115 dès que les instances du CASH auront été réunies à cet effet. A terme, toutes les composantes du SIAO seront ainsi regroupées sur un même site, de l'urgence au logement, afin de constituer un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement à l'échelle du département.

REPRISE DES COMMISSIONS D'ORIENTATION

A compter d'octobre 2014, le SIAO 92 relance les commissions d'orientation qui avaient été suspendues en mars 2012. Ces commissions auront pour but d'assurer l'orientation des primo-demandes réceptionnées par le SIAO 92, en partenariat avec les structures et les prescripteurs institutionnels.

RENCONTRES 115/SAMU SOCIAL 92 - BSPP

Suite à la rencontre du Samu social de Paris, La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) a souhaité se rapprocher, depuis le début de l'année 2014, des services d'urgence sociale de la petite couronne.

Leur constat : des sollicitations multiples de personnes en difficultés sociales qui ne cadrent pas avec les missions de la BSPP.

Les moyens des pompiers arrivant en effet à saturation, cela nécessite, de fait, une meilleure évaluation des demandes d'intervention.

Aussi, la BSPP a été amenée à réfléchir à une coordination avec les 115 et SAMU sociaux de son secteur d'intervention (Paris et petite couronne) afin de désengorger la plate-forme téléphonique du « 18 ». Objectif : déterminer à l'avance si une intervention relève de leur prérogative (secours à personne, incendie...) ou de celle des services d'urgence sociale.

Le 13 février 2014, la BSPP a demandé à rencontrer les 115 et SAMU Social du 92, 93 et 94 afin d'élargir le périmètre de réflexion et d'action. A ce titre, les différents services départementaux d'urgence sociale ont été invités à l'État-major afin d'assister à la présentation de la brigade et son mode de fonctionnement.

Dans un second temps, le 18 avril 2014, les représentants de la BSPP sont venus au CASH de Nanterre afin d'avancer dans la réflexion. Au programme : présentation des missions du 115/SAMU social, articulation 115/équipes mobiles, organisation avec la Préfecture du département, sectorisations propres aux périodes hivernales/estivales, et enfin un panorama de l'activité.

Edito

C'est tout d'abord en raison de la dangerosité des situations dans lesquelles se trouvent de nombreuses personnes en situation de prostitution, l'absolue nécessité de confidentialité qui en découle, mais également en raison du regard encore trop souvent stigmatisant que notre société porte sur ces femmes et ces hommes et qui contribue au silence dans lequel ils et elles se murent qu'une réflexion avait été engagée par les membres fondateurs du SIAO 92 avec pour objectif de répondre de la manière la plus adaptée possible à la spécificité de ce public.

C'est ainsi qu'aura pu être signé entre la DRIHL, le SIAO 92 et les associations spécialisées Amicale du Nid et Altair le protocole garantissant la possibilité d'une orientation directe des personnes en situation de prostitution vers ces établissements dédiés.

Les personnes qui sont orientées vers l'Amicale du Nid 92 sont reçues par un(e) travailleur social expérimenté pour un premier entretien au terme duquel une orientation leur est proposée. En interne, deux modalités de prise en charge sont envisageables : l'accompagnement sans hébergement et l'accompagnement avec hébergement (en fonction des disponibilités). Le parc d'hébergement dont dispose l'établissement est constitué de chambres d'hôtels et de logements situés à Colombes et dans les communes avoisinantes.

L'AdN92 c'est également un Atelier d'Aide à la Vie Active dans lequel 20 « stagiaires », accompagnés par l'établissement ou pris en charge par d'autres associations et services, réalisent des travaux de petit conditionnement et de façonnage d'imprimerie qui leur sont confiés par des entreprises locales. Les stages sont de 6 mois éventuellement renouvelables et donnent droit à une rétribution qui s'élève à 80% du SMIC horaire pour 20 heures hebdomadaires. Ce dispositif qui intègre un atelier de « socio-linguistique » animé chaque jeudi par une formatrice de la Maison des Femmes d'Asnières est particulièrement adapté à des personnes n'ayant jamais connu d'autre activité que la prostitution et/ou étant particulièrement éloignées du « monde du travail ».

Pôle Accueil Accompagnement Hébergement :

Tél : 01 47 84 73 53
Fax : 01 47 84 73 09

Pour les demandes d'admission à l'Atelier d'Aide à la Vie Active : Adresser une note de présentation à contact@adn92.fr

Jean-Marc AUGUIN ■

► ... (suite) Actualité SIAO 92

Le 115 et le SAMU Social 92 ont détaillé leur manière de travailler au sein du département ; les rapports d'activité et autres statistiques ont été transmis à la BSPP pour information. Les procédures propres à chaque opérateur ont été détaillées et une réflexion relative à une interaction pertinente entre les différents services commence à s'élaborer.

Les services d'urgence sociale du 92 précisent qu'ils sollicitent peu le 18. Quand cela arrive, ils ne sont pas certains qu'un moyen leur sera envoyé. La BSPP demande alors de faire remonter tout dysfonctionnement supposé. Par ailleurs, dans les cas exceptionnels où ils se déplacent et constatent sur place une urgence sociale, ils souhaitent développer une ligne d'accès direct au 115 afin de pouvoir apporter une réponse la plus rapide possible.

Cette réunion s'est clôturée par une visite du CHAPSA.

Perspectives : d'autres rencontres viendront poursuivre le travail engagé afin de coordonner, à terme, les différents opérateurs. Le public sans abri nécessite des interventions « 115 » et « 18 », il s'agit dès lors de déterminer quand faire appel à l'un ou à l'autre afin de « soulager » des services très sollicités et de garantir des temps d'interventions raccourcis.

SIGNATURE CHARTE RELOGEMENT SIAO 92 LE 09/09/14

La charte partenariale de relogement a été signée, le 9 septembre 2014, par les représentants de l'Etat (UT-DRIHL92), des bailleurs (l'AORIF) et du GCSMS du SIAO92. Cette charte est un engagement réciproque entre l'ensemble des partenaires travaillant sur la question du logement social dans le département des Hauts-de-Seine et ce pour permettre aux sortants de structures d'hébergement d'accéder au logement social. Dans ce but, le Service logement du SIAO92 s'engage à proposer aux bailleurs des personnes relevant du PDALPD, enregistrées dans SYPLO et en « capacité d'habiter ». Cette charte concrétise un travail engagé depuis plus de deux ans par le Service Logement du SIAO en collaboration avec l'AORIF et l'UT-DRIHL92.

FILM « AU BORD DU MONDE »

« Au bord du monde », est un film documentaire de Claus Drexel, tourné en 2013, sous l'image de l'une des plus belles villes du monde, « Paris ». Le réalisateur s'est rendu pendant une année « by night » à la rencontre des Sans-Abris.

Sans être intrusif, on découvre ainsi le quotidien d'une dizaine de personnes qui se confient face caméra sur leurs souffrances, espoirs et regards sur le monde.

A travers une succession de conversations, l'auteur s'intéresse plus au point de vue sur la vie de ces « marginaux », plutôt qu'à leur condition de fait, à savoir la vie sans domicile.

Grâce à ce documentaire plein d'humanité et de dignité, le réalisateur veut sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur ce public trop souvent stigmatisé et marginalisé.

A la sortie de la projection, professionnels et particuliers semblent remettre en question leur propre réalité et vision sur les problématiques qui les entourent.

CHANGEMENT DE SERVICE INSTRUCTEUR COMED

A noter le changement de prestataire pour l'instruction de recours déposés au titre du droit au logement opposable.

L'instruction des recours amiables présentés devant la commission de médiation des Hauts-de-Seine était confiée depuis juin 2010 à L'ADIL 92 au titre d'un marché public.

Le marché étant arrivé à son terme le 30 juin dernier, c'est l'entreprise Docapost* qui a emporté le marché sur plusieurs départements franciliens à l'issue d'un appel à projet de marché régional.

« Il s'agit bien en effet de concourir à l'harmonisation des pratiques des commissions d'Île-de-France » (lettre du préfet du 28/05/14 aux membres de la COMED).

**Docapost, société du Groupe La Poste, est une entreprise créée en 2007 qui propose une gamme d'offres pour gérer les échanges professionnels. Docapost est une société de services en ingénierie informatique.*

Pour rappel, le SIAO est depuis janvier 2014 membre de la Commission de médiation des Hauts-de-Seine et un titulaire et trois suppléants y siègent régulièrement.

BILAN DE L'ÉTÉ 115

L'été ayant été doux, le SIAO Urgence 115, en lien avec la DRIHL, n'a pas déclenché le plan canicule. Contrairement à l'année dernière, le nombre d'appels reçus sur la plate-forme téléphonique du 115, pendant la période estivale, est resté homogène par rapport au reste de l'année, ainsi il n'y a pas eu de baisse dans le nombre de prises en charge.

Le SIAO insertion a connu un pic de demandes en juillet avec plus de 600 évaluations reçues.

► Actualité des SIAO / réseau

SÉMINAIRES DU SIAO 75

Le 16 septembre 2014 s'est tenu un séminaire ayant pour thème « les enjeux de l'évaluation sociale », organisé par le GCSMS SIAO 75 à l'espace Reuilly de Paris. Cette journée, ponctuée par deux tables rondes intitulées « De l'utilité d'une évaluation sociale au service des personnes » et « L'évaluation comme outil de gestion, de mobilisation et de transformation des acteurs pour l'accès au logement », a réuni de nombreux intervenants d'horizons divers. Des élus, des responsables de service sociaux et de structures d'hébergement, des usagers membres du CCRPA, des chercheurs et des membres du SIAO 75 ont débattu autour de l'importance de l'évaluation sociale, notamment les évalua-

tions sociales adressées aux SIAO. L'occasion également pour les nombreux travailleurs sociaux présents de poser des questions aux intervenants et de faire part des difficultés rencontrées dans l'élaboration des évaluations.

JOURNÉE NATIONALE DES SIAO À LA DIHAL

Cette journée a été l'occasion d'une présentation de loi ALUR par la DGCS et plus particulièrement des articles régissant l'organisation du fonctionnement des SIAO.

Différents SIAO ont pu présenter leur mode d'organisation. Pour ce faire le

► ... (suite) Actualité des SIAO / réseau

SIAO du Jura piloté par le CCAS de Lons-le-Saunier, le SIAO du département 93 piloté par une association d'associations (Interlogement) et la DDSC de la Loire Atlantique ont présenté leur mode de fonctionnement et l'articulation établie entre les acteurs de l'état et les acteurs de l'hébergement d'urgence et d'insertion.

Au cours d'une troisième table ronde, le thème de la participation des usagers dans le fonctionnement des SIAO a été abordé, participation consacrée par la loi ALUR et nécessaire à terme au bon fonctionnement des SIAO.

Pour clôturer cette journée nationale d'échange, des projets innovants ont pu être présentés aux participants. Ce temps a été l'occasion pour le SIAO 92 d'exposer le fonctionnement de son service logement et de présenter la

charte « Relogement ». Ce projet innovant impliquant les bailleurs sociaux, l'Etat et le SIAO 92 par l'intermédiaire de la signature d'une charte tripartite a semble-t-il attiré une attention particulière de l'ensemble des partenaires présents.

En résumé cette journée a été l'occasion d'apporter des éléments de réflexion sur les nouvelles évolutions d'organisation et de gouvernance selon le cadre législatif choisi par les SIAO. Mais elle a aussi mis en avant l'importance qui doit être portée à la collaboration entre l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et de l'insertion.

► Chiffres du mois

BAROMÈTRE DU SIAO 92 - JUIN / JUILLET / AOÛT 2014

SAMU SOCIAL	SIAO URGENGE	SIAO INSERTION	SERVICE DAHO	SIAO LOGEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ■ 857 maraudes ■ 570 signalements ■ Total de 1427 interventions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'appels reçus : 363 739 (3954 appels/jour) ■ Nombre d'appels décrochés : 48 102 (523 appels/jour) ■ Nombre de nuitées d'hébergement sur toute la période estivale est de 20 897 ■ Nombre de nuitées hôtelière sur toute la période estivale est de 173 466 ■ Nombre total de nouvelles personnes prises en charge sur la période estivale est de 542 ■ Nombre total de DNP* : 436 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1618 évaluations reçues dont 639 premières demandes ■ 185 places déclarées ■ 343 positionnements (dont 62 hors 92) ■ 89 admissions dont 36 en CHRS, 20 en logement adapté et 33 en Solibail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 135 nouvelles reconnaissances « prioritaires et urgents » sur la période ■ 5 dossiers transmis par la DRIHL directement ■ Soit un total de 140 dossiers pour un hébergement sachant que la Comed n'a siégé qu'une seule fois en août. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 27 dossiers reçus ■ 7 validations ACD* ■ 5 logements proposés (3 contingent pref, 1 bailleur, 1 GIP) ■ 9 ménages positionnés ■ 5 relogements effectifs

*DNP : Demandes Non Pourvues - ACD : Accords Collectifs Départementaux

LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS VULNÉRABLES

Samu social

A l'origine utilisée pour désigner la blessure infligée et subie, la vulnérabilité est une notion que l'on retrouve de plus en plus dans le champ lexical du travail social. Elle véhicule l'idée de la surexposition d'un individu à un certain nombre de risques. La situation de vulnérabilité est l'aboutissement d'une multiplicité de facteurs déstabilisants, inscrits dans le temps, et qui composent en partie l'histoire de la personne.

Bertrand Ravon dans un article publié aux ASH du mois d'août explique : « La vulnérabilité est une expérience de l'instabilité où s'enchevêtrent sans arrêt les questions sociales et existentielles ».

Il semble aller de soi que les personnes rencontrées lors des interventions du Samu Social sont toutes, à des degrés divers, des personnes que l'on pourrait qualifier de vulnérables. Mais plusieurs angles de lecture semblent par ailleurs pouvoir se superposer. On peut ainsi parler de vulnérabilité sanitaire (problématiques de santé chroniques

de type diabète ou hypertension, handicaps, séquelles de maladies...), de vulnérabilité sociale (grand âge, isolement, réduction voire disparition de la demande d'aide, réticence institutionnelle, risques d'agressions accrus, insécurité,...), ou encore de vulnérabilité ou fragilité psychique (santé mentale déficiente, pathologies psychiatriques, toxicomanies...).

L'approche du Samu Social des Hauts-de-Seine tend à une compréhension globale de ces vulnérabilités. L'articulation des maraudes nocturnes d'une part, qui travaillent selon le principe fondamental de « aller vers » la personne vulnérable, et de l'accompagnement social d'autre part mis en œuvre par l'équipe de jour (une infirmière, un psychologue et deux travailleurs sociaux), vise à maintenir la personne dans le lien social en même temps qu'elle répond à un besoin de protection et à la nécessité de réenclencher chez la personne des mécanismes d'action permettant un retour progressif vers le

droit commun et ses institutions.

La lecture clinique de l'ensemble du parcours, doublée d'un diagnostic psychique, présente le risque de réduire l'individu à un ou plusieurs symptômes identifiés. Éviter cet écueil constitue donc une priorité où s'impose le respect de la temporalité et de la volonté de la personne accompagnée. Dès lors, il ne s'agit plus uniquement d'« aller vers » mais de « penser avec » la personne accompagnée pour co-construire un projet individuel adapté à son désir et à ses capacités.



SIAO urgence

Rencontres avec réseau Femmes Victimes de Violences (FVV) et public vulnérable

Les travailleurs sociaux du SIAO Urgence/115 ont rencontré depuis le mois de février plusieurs associations intervenant auprès du public vulnérable. Ils se sont rendus dans ces structures afin de mieux connaître les prestations proposées et ainsi pouvoir orienter au mieux les usagers concernés par cette problématique et qui font appel à l'hébergement d'urgence.

De ce fait, ils ont rencontré les partenaires du réseau FVV (association l'Escale et Flora Tristan) ainsi que l'Amical Du Nid (ADN) et Altaïr (aide aux victimes de prostitution) et ont commencé à mettre en place des protocoles de travail afin de faciliter la prise en charge et le suivi de ce public.

Prise en charge 115 du public vulnérable

Dans le cadre du travail partenarial effectué auprès du public vulnérable, un protocole écrit

entre le SIAO Urgence/115, la DRIHL et différentes associations a été élaboré. On définit par « public vulnérable » toute personne victime de violence conjugale, intrafamiliale, mariage forcé, menaces de crimes d'honneur, violence sexuelle, de prostitution et traite des êtres humains, se retrouvant en danger de rue. Le protocole établit une mise en protection immédiate par le SIAO Urgence/115, via une orientation en structure d'hébergement adaptée ou en hôtel.

Le protocole d'écoute est défini à travers différentes étapes. Elles varient en fonction de la situation, si la personne est déjà connue ou non d'une association intervenant auprès du public vulnérable.

Dans le cas où la personne n'a pas de suivi via ce type d'association, les travailleurs sociaux du SIAO Urgence/115 établissent un diagnostic

social afin d'évaluer le danger de rue et déterminer le type de structure le plus approprié. En accord avec la personne, ils feront le lien téléphonique et enverrons une fiche de liaison à l'association adaptée. Ils communiqueront également à la personne les numéros d'urgences adéquats.

Dans le cas où la personne est déjà suivie par une association, l'orientation sera faite en lien avec le référent social de la personne.

Les travailleurs sociaux du SIAO Urgence/115 vont utiliser une fiche réflexe comme support afin de savoir comment aborder cette problématique, notamment s'ils rencontrent ce public lors des visites hôtels. Des dépliants d'associations sont déjà à disposition des familles en cas de besoin.

SIAO insertion

La convention UT DRIHL 92/ SIAO 92/ Associations spécialisées

La convention du 2 mars 2012 signée par l'UT-DRIHL 92, le SIAO 92, et les associations l'Escale, le Centre Flora Tristan, ALTAIR et l'Amicale du Nid définit un protocole spécifique d'orientation et de prise en charge des demandes d'hébergement concernant les personnes victimes de violence. Cette convention, en cours de renouvellement, est appliquée par le SIAO insertion, qui réoriente le cas échéant les demandes d'hébergement reçues.

Accès direct vers les structures spécialisées

Ainsi, les demandes d'hébergement ou de logement adapté concernant les femmes victimes de violence sont à adresser directement aux associations spécialisées (L'Escale et Flora Tristan). Le SIAO insertion réoriente les demandes de prise en charge dans ces associations qui gèrent les admissions et les inscriptions sur liste d'attente directement.

Evaluation sociale concernant des ménages victimes de violence

Par ailleurs, si, après étude de l'évaluation sociale par le SIAO 92, une demande s'avère concerner une femme victime de violence, le SIAO

informe le prescripteur de la nécessité d'affiner l'évaluation en lien avec les associations spécialisées.

Ouverture du référentiel Solibail aux ménages victimes de violence

Enfin, le nouveau référentiel Solibail rend désormais éligibles les demandes d'intermédiation locative concernant des femmes victimes de violence suivies par une association spécialisée, sans prise en charge préalable en structure d'hébergement ni obligation d'une reconnaissance de priorité au titre du DAHO. Le référentiel Solibail de 2014 stipule ainsi que sont éligibles : « Les ménages victimes de violences intrafamiliales, non accueillis à l'hôtel ou en structure d'hébergement spécialisée, à condition qu'ils bénéficient d'un accompagnement spécialisé en plus de l'accompagnement vers et dans le logement assuré par l'opérateur Solibail ».

L'objectif de ces dispositions est de permettre un accès à l'hébergement et au logement plus rapide et mieux adapté en faveur des ménages victimes de violence.

CIRCUIT HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ FVV / PROSTITUTION

Besoin de mise en sécurité - Rupture d'hébergement
Sortie du domicile dans l'urgence ou recherche d'un hébergement d'insertion

Demande directe d'une FVV
ou de son entourage

Demande d'un relais
(référént social, prescripteur/référént
hébergement, EDAS, police...)

**En cas de
contact direct
avec le 115
ou le SIAO,
le lien avec les
associations
FVV est fait
par les
professionnels
115 / SIAO**

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES :
FVV (Escale, centre Flora Tristan) ou Prostitution (AdN 92, Altair)
 Evaluation des besoins d'hébergement au regard des violences subies et du danger

Si besoin
d'un hébergement spécialisé

Si pas de places dans une structure
spécialisée ou en fonction
de l'évaluation des besoins

Structures spécialisées **en accès direct**
FVV (urgence et insertion)
 et **Prostitution** (insertion)

Structures généralistes
115 - SIAO Urgence
SIAO Insertion 92

Réactualisation par le référént hébergement (association FVV, EDAS, CAF, ...)

Proposition systématique d'un accompagnement spécialisé
par les associations spécialisées FVV / Proposition hors hébergement

Contacts utiles

VERS QUI ORIENTER POUR UN ACCOMPAGNEMENT ET/OU HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉS ?

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES 92 : 01 47 91 48 44

Lundi - vendredi, 09h30 - 17h30
Appel confidentiel et anonyme. Prix d'un appel local

En dehors de ces horaires, faites le 39 19

Lundi - vendredi, 17h30-22h00
Samedi/dimanche/jours fériés, 09h00 - 18h00

PERMANENCES EN STRUCTURES « SANTÉ »

Nord 92 - ESCALE : 01 47 33 09 53

Hôpitaux Louis Mourier à Colombes (mardi matin),
Beaujon à Clichy (mardi matin), Max Fourestier à Nanterre
(jeudi AM), CMS Asnières (vendredi AM)

Sud 92 - Centre FLORA TRISTAN : 01 47 36 87 48

Clinique de Meudon (mardi AM), Beclère (en cours)

LES VICTIMES DE PROSTITUTION

AMICALE DU NID 92 : 01 47 84 73 53

Lundi - vendredi, 09h0 - 13h00 et 14h00 - 18h00

ALTAÏR : 01 47 24 03 13

Lundi - vendredi, 09h0 - 13h00 et 14h00 - 17h00
En particulier pour la prostitution masculine et transgenre

LES ENFANTS EXPOSÉS AUX VIOLENCES CONJUGALES

ESCALE : 01 47 33 09 53

Centre FLORA TRISTAN : 01 47 36 87 48

**INSTITUT DE VICTIMOLOGIE PARIS
01 43 80 44 40**

Lundi - vendredi, 09h0 - 16h00 - sur RDV

QUI CONTACTER DIRECTEMENT POUR UN CONSEIL PROFESSIONNEL ?

REPÉRAGE, CONDUITE À TENIR ET ÉVALUATION DU DANGER

**FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES, EN PARTICULIER CONJUGALES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES 92 : 01 47 91 48 44**

Lundi - vendredi, 09h30 - 17h30

LES VICTIMES DE PROSTITUTION

AMICALE DU NID 92 : 01 47 84 73 53

ALTAÏR : 01 47 24 03 13

MISE EN SÉCURITÉ ET HÉBERGEMENTS

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES, EN PARTICULIER CONJUGALES
Nord 92 - ESCALE : 01 47 33 09 53 (Hébergement d'urgence)
Nord 92 - ESCALE : 01 47 36 96 48 (Hébergement d'insertion)
Sud 92 - Centre FLORA TRISTAN : 01 46 45 20 20

LES VICTIMES DE PROSTITUTION

AMICALE DU NID 92 : 01 47 84 73 53

ALTAÏR : 01 47 24 03 13

VERS QUI ORIENTER LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ?

CMP LA GARENNE-COLOMBES : 01 46 49 16 40 - sur RDV

Antenne de Psychiatrie et de Psychologie Légales

Agenda

- 11 octobre : 150 ans de la Croix Rouge
- 15 octobre : réunion Hôtel du département DIAS/SIAO
- 17 octobre : réunion de coordination DRIHL/DAHO/SIAO 92
- 22 octobre : réunion coordination DRIHL/AVDL hors DALO/ SIAO
- 23 octobre : réunion des présidents des SIAO de Paris métropole
- 24 octobre : réunion du dispositif hivernal
- 06 novembre : VI^{ème} conférence régionale des SIAO

■ **Directeur de la publication : Philippe LEMAIRE** philippe.lemaire@siao92.fr
4, rue de l'Abbé Hazard - 92000 NANTERRE - Tél : 01 55 02 04 00 - Fax : 01 55 02 04 01